

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE DAMVILLERS SPINCOURT  
Séance du 24 février 2021 à 20 H 00**

L'an deux mille vingt et un, le 24 février à 20 H 00,  
Le Conseil Communautaire étant assemblé en session ordinaire, à la salle des fêtes de Nouillonpont, après convocation légale, en date du 18 février 2021 sous la présidence de M. Jean-Marie MISSLER.

Toutes les communes sont représentées, sauf : Dombras, Etraye, Moirey-Flabas-Crépion, Réville aux Bois, Rouvrois sur Othain, Vittarville, Wavrille.

**Conseillers présents :**

- |                        |                         |
|------------------------|-------------------------|
| ➤ ANTOINE Jocelyne     | ➤ GEORGES Denis         |
| ➤ ARTISSON Sabine      | ➤ GOBERT Dominique      |
| ➤ BABIN Bernard        | ➤ HAUPTMANN Gérard      |
| ➤ BALLIEU Gilberte     | ➤ JEANJEAN Yannick      |
| ➤ BERGER Carole        | ➤ JENNESSON Jean Claude |
| ➤ BERTIN Célia         | ➤ JOZAN Michel          |
| ➤ BIRCKEL Nicolas      | ➤ LIGONNET Michel       |
| ➤ BONNE Sylvie         | ➤ MACEL Noël            |
| ➤ BOURTEMBOURG Luc     | ➤ MAZET Thierry         |
| ➤ CAPUT Christophe     | ➤ MICHELS Julien        |
| ➤ CARLU Jean-Baptiste  | ➤ MISSLER Jean-Marie    |
| ➤ CLAUDE Laurence      | ➤ NIVELET Matthieu      |
| ➤ DAUTEL Hervé         | ➤ PIRAN Serge           |
| ➤ DELOUCHE Amélie      | ➤ POSTAL Anne           |
| ➤ DUCHET Benoît        | ➤ SANSON Nicolas        |
| ➤ DUCHET James         | ➤ SELLIER Hubert        |
| ➤ FAUQUENOT Evelyne    | ➤ SIMON Alain           |
| ➤ FRANCOIS Anne Sophie | ➤ THIEBAUT Christian    |
| ➤ FRANCOIS Marie Odile | ➤ TRINOLI Massimo       |
| ➤ FRANTZ Christiane    | ➤ ZANON Jean Luc        |

**Conseillers excusés :**

- |                      |                        |
|----------------------|------------------------|
| ➤ BERGUET Martine    | ➤ LAMBERT Jean         |
| ➤ BIVER Evelyne      | ➤ LAMBINET Annie       |
| ➤ BRELLE François    | ➤ LE FRANCOIS Bertrand |
| ➤ COLLIN Sophie      | ➤ MARBEHANT Alexandre  |
| ➤ GLORY Cyrille      | ➤ PERGENT Christian    |
| ➤ GONZALEZ Bénédicte | ➤ PERIGNON Alain       |
| ➤ HANCE Bruno        | ➤ PIERRE Denis         |
| ➤ HENRY Jean Paul    | ➤ PROT Patrice         |
| ➤ IORI Anita         |                        |

**Participants non élus :**

- |                       |                        |
|-----------------------|------------------------|
| ➤ M. BONTEMPS Anthony | ➤ Mme CLEMENT Béatrice |
| ➤ Mme BREUIL Florence |                        |

**Pouvoirs :**

- M. LE FRANCOIS Bertrand donne pouvoir à M. THIEBAUT Christian
- Mme IORI Anita donne pouvoir à Mme POSTAL Anne
- M. PROT Patrice donne pouvoir à Mme POSTAL Anne
- Mme GONZALEZ Bénédicte donne pouvoir à Mme DELOUCHE Amélie
- M. PERGENT Christian donne pouvoir à M. MICHELS Julien

**Nombre de membres votants : 45/56**

Le quorum étant atteint, il a été, procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Comité.

Mme Gilberte BALLIEU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Le Président demande aux conseillers communautaires de valider le PV du dernier conseil communautaire. Il est validé à l'unanimité.

Avant d'aborder l'ordre du jour le Président demande le rajout des points suivants à l'ordre du jour :

- Dépôt d'un dossier de demande de subvention à la FUCLEM pour l'achat d'un véhicule électrique.

En amont du Conseil, le Président informe les élus de la nécessité de prévoir deux prochains conseils communautaires dans les semaines à venir du fait de l'obligation de délibérer sur la compétence mobilité induite par la loi LOM avant le 31 Mars. Ce point est encore à l'étude et devra nécessiter un travail en amont notamment par la Commission de Développement Territorial. Dans le même temps les échéances budgétaires doivent se préparer : préparation du compte administratif et des budgets. Toutefois il semble peu probable que tous les éléments soient finalisés avant fin Mars et la date limite des votes est fixée au 15 Avril.

**Ordre du jour :**

1. Débat d'orientation budgétaire.
2. Dépôt de dossiers DETR.
3. Dépôt d'un dossier de demande de subvention à la FUCLEM pour l'achat d'un véhicule électrique.
4. Adaptation du RIFSEEP.
5. Présentation du diagnostic Contrat Local de Santé.
6. Attribution du marché de fourniture de défibrillateurs automatisés externes.
7. Candidature à l'appel à manifestation d'intérêts « accélérateur de transitions ».
8. Questions diverses.

# 1. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le DOB n'est pas obligatoire pour les EPCI ne comprenant aucune commune de plus de 3 500 habitants.

Cependant et considérant l'objet de ce débat, les élus communautaires souhaitent se plier à cet exercice. La présentation suivante tient lieu de rapport de présentation budgétaire.

## I. Présentation générale du contexte :

### ↳ Le Projet de Loi de Finances pour 2021

Ce rapport est établi sur la base des dispositions du Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2021, qui sont encore provisoires à ce stade. Le Projet de Loi de Finances est centré, pour les collectivités, sur le plan de relance de 100 milliards d'euros sur deux ans incluant la baisse de 10 milliards d'euros des impôts de production, sur la stabilisation des dotations et sur la réforme des indicateurs financiers pour neutraliser les effets de bord de la suppression de la taxe d'habitation.

### ↳ Le plan de relance

Le plan de relance est axé sur trois domaines prioritaires : la transition écologique, la compétitivité des entreprises et la cohésion sociale et territoriale.

Les mesures qui impacteront les collectivités sont les suivantes :

**Rénovation thermique** : 4 milliards d'euros devraient être investis par l'Etat via la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et des dotations spécifiques. 500 milliards d'euros devraient également être fléchés sur la rénovation thermique du parc de logement social via les collectivités et les organismes HLM.

**Centres de tri et déchets** : 500 millions d'euros seront consacrés à l'économie circulaire et au traitement des déchets : développement des centres de tri, soutien au tri des déchets recyclables via une aide financière aux collectivités locales pour le déploiement du tri sélectif sur la voie publique, soutien à la valorisation des bio déchets, aides financières à l'investissement dans des unités de production d'énergie à partir de combustibles de récupération.

**Infrastructures et transports** : 1,2 milliards d'euros seront consacrés aux mobilités du quotidien, 4,7 milliards d'euros pour le ferroviaire et 550 millions d'euros pour les travaux d'infrastructures.

**Fiscalité locale** : La baisse des impôts de production vise à réduire les impôts économiques payés par les entreprises françaises et notamment le secteur de l'industrie. Ces dispositions concernent directement les structures intercommunales. Ces mesures concernent la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), la Taxe Foncière sur la Bâti (TFB), et le maintien du calendrier initial de la suppression de la taxe d'habitation (TH).

**Autres mesures**

La Loi de Finances 2020 prévoyait pour le bloc communal à partir de 2021 une suppression du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales et des compensations fiscales afférentes.

En 2020, 80% des ménages ne paient plus de taxe d'habitation sur les résidences principales. Les 20% des ménages qui restent assujettis à cet impôt bénéficieront d'un dégrèvement de 30% en 2021, puis de 65% en 2022. Ainsi, en 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est fixée à 0,5% pour 2021 (0,9% en 2020, 2,2% en 2019).

La réforme fiscale entreprise aura un effet sur l'évolution d'un indicateur majeur, le potentiel fiscal.

## ↳ La situation des collectivités locales

Dans leur ensemble, les collectivités locales françaises ont hérité d'une situation financière favorable en fin de mandat : un autofinancement record, un niveau d'investissement en forte hausse pour la troisième année consécutive, une dette toujours maîtrisée qui n'aura pas empêché une augmentation du recours à l'emprunt justifiée par des taux d'intérêt continûment faibles.

La crise sanitaire actuelle a conduit à une contraction du PIB sans précédent (-18,9% sur un an au 2<sup>ème</sup> trimestre). Les conséquences sur la consommation et les investissements des entreprises restent incertains mais le PIB pourrait enregistrer un recul proche de 9% en moyenne sur l'année 2020 selon les spécialistes.

En conséquence, l'inflation devrait rester très contenue. La Banque Centrale Européenne devrait continuer à mener dans les mois à venir une politique monétaire très accommodante qui pèserait sur les taux d'intérêt.

Les départements, qui sont des acteurs importants de l'action sociale et du soutien à l'investissement pour les communes, ont vu leur situation financière s'améliorer en 2020, grâce à des facteurs conjoncturels favorables. Cependant, avec des recettes fiscales et des dépenses sociales très fortement liées à la conjoncture économique, ils sont particulièrement exposés à un retournement économique et devraient être lourdement affectés par la crise sanitaire, tant en dépenses qu'en recettes.

## II. Tendances budgétaires et grandes orientations pour la CODECOM en 2021

### 1) *Recettes de fonctionnement*

- l'enveloppe DGF serait stable par rapport à 2020.
- La Loi de Finances pour 2021 ne modifie pas les critères de répartition de l'enveloppe FPIC, qui devrait rester stable pour l'année 2021.
- A taux constants, les produits des taxes locales devraient être légèrement revalorisés, en raison de l'augmentation mécanique des bases. Toutefois une attention particulière devra être portée sur les recettes fiscales liées aux entreprises (CVAE et CFE).
- La redevance de fonctionnement de la FUCLEM devrait rester stable en 2021.

- Une analyse devra être réalisée sur le produit des services au regard de l'impact de la crise sanitaire sur les fréquentations (restaurations scolaires, services périscolaires et extrascolaires, structures Petite Enfance). Par conséquent, une baisse de produit est attendue dans le compte administratif 2020. La tendance devant se poursuivre sur l'exercice 2021.

## **2) *Dépenses de fonctionnement***

### **➤ *Charges de personnel***

Hors l'effet GVT (glissement vieillesse technicité) correspondant aux variations généralement à la hausse de la masse salariale (ancienneté, rémunération augmentant avec l'âge, progression dans la qualification des emplois), les prévisions montrent une augmentation du volume de la masse salariale (mise en place de France Services avec le recrutement de deux agents) qui sera compensée par la contribution de l'Etat. A noter que la rémunération des agents a été maintenue durant le confinement, alors que dans le même temps les recettes des produits de services étaient mises à mal.

### **➤ *Charges supplémentaires***

L'inflation restant modeste, les hausses de prix devraient pouvoir être contenues (carburant, électricité, ...). Les efforts menés par la collectivité dans ses politiques d'achat devraient permettre à la CODECOM de diminuer certains de ses coûts (groupement de commandes d'électricité et de gaz avec le Grand Nancy).

Par ailleurs, l'impact de la crise sanitaire a inmanquablement pesé sur certains frais de fonctionnement : produits d'entretien, équipements de protection individuelle (masques, gel hydroalcoolique,...). Dépenses en matériel informatique pour le télétravail des agents administratifs.

## **III. Principaux investissements nouveaux de la CODECOM en 2021**

### **1) *Programme de voirie***

Le programme de voirie 2021 sera contenu, en fonction des opérations d'investissement déjà chiffrées et des entretiens nécessaires pluriannuels (fauchage, réparations et dérasements).

### **2) *Rénovation des matériels d'éclairage public***

Le marché d'entretien et de rénovation des installations d'éclairage public entame sa troisième année. Ce marché est assorti d'un contrat d'entretien. Des travaux liés à l'enfouissement des réseaux de certaines communes seront appuysés par la CODECOM.

### ***3) Aménagement des équipements scolaires***

- La CODECOM s'engage dans un programme de rénovation des écoles du RPI du Bois Brûlé. l'étude du CAUE étant terminée, la prochaine étape sera le recrutement d'une équipe de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation d'une étude de faisabilité et le suivi des travaux en tranche optionnelle.
- L'opération de rénovation thermique du groupe scolaire de Rouvrois-sur-Othain doit se poursuivre sur l'année 2021 avec un projet de géothermie pour la production de chaleur.

### ***4) Création de deux logements à l'étage du commerce de Damvillers***

L'étage du bâtiment où se situe le commerce appartenant à la CODECOM va faire l'objet d'une rénovation pour y créer deux logements indépendants du commerce. L'objectif est de rendre le commerce indépendant des logements pour permettre leur location. Les financements sont déjà actés.

### ***5) Extension de la maison de santé à Spincourt***

Les travaux d'extension de la maison de santé débuteront cette année.

### ***6) Projet 1001 gares***

Aménagement de la gare de Dommary Baroncourt pour y créer un tiers lieu.

### ***7) Aménagement de la maison des services à Spincourt***

Aménagement des locaux de la CODECOM à Spincourt pour y accueillir le dispositif France Services.

Le Président rappelle que d'autres dossiers sont aussi à l'étude et nécessitent encore des réflexions avec un travail de fonds essentiel à mener comme les réhabilitations des déchetteries intercommunales et notamment celle de Damvillers.

La petite enfance qui est également un axe fort des politiques publiques menées par la CCDS va nécessiter aussi de nouvelles actions face à l'évolution des demandes sur le secteur de Damvillers et de Dommary-Baroncourt. Un travail de partenariat en amont avec la CAF est un préalable obligatoire à toute intervention.

Il rappelle aussi la problématique de l'état de la voirie intercommunale qui reste une charge majeure pour les finances de la collectivité sans le moindre subventionnement possible pour la CCDS, excepté le FCTVA. La tournée, au format réduit pour cause de COVID, s'est très bien passée avec une bonne participation des élus municipaux. Les demandes et les besoins sont encore très importants et devront obligatoirement nécessiter un phasage tout au long du mandat.

## 2. DEPOT DE DOSSIERS DETR

### 2.1 AMENAGEMENT DES LOCAUX DE LA CODECOM A SPINCOURT DANS LE CADRE DE LA CREATION DE LA MAISON FRANCE SERVICES

AFFAIRE N° 2021-02-24-01

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt et notamment les compétences action sociale et de proximité et, Création et gestion de maisons de services au public,  
Vu le projet d'aménagement des locaux de la CODECOM à Spincourt dans le cadre de la création de la maison France Services,

Vu la délibération n° 2020-11-19-01 du 19 novembre 2020, validant la mise en place d'une maison France Services au sein des locaux de la CODECOM à Spincourt,

Considérant l'éligibilité du projet à la DETR,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de présenter au financement DETR le dossier d'aménagement des locaux de la CODECOM à Spincourt dans le cadre de la création de la maison France Services selon le plan de financement ci-après :

DEPENSES	MONTANT € HT	DEPENSES ELIGIBLES	RECETTES	% total	% éligible	€
<b>TRAVAUX :</b>	<b>68 350,84</b>		<b>SUBVENTIONS</b>	<b>80%</b>		<b>59 623</b>
Travaux de maçonnerie ouverture de porte	2 040,00		DETR	80%		59 623
Travaux séparation salle de réunion (murs amovibles)	15 172,68					
Travaux aménagements intérieurs RDC (dont cloisons acoustiques)	6 172,50					
Travaux menuiseries intérieures	14 777,00					
Travaux création bureaux étage dans l'espace réunion	11 234,96					
Travaux d'isolation et accès combles	10 630,00					
Travaux électriques (compris adaptations des locaux et économies d'énergie par éclairage LED)	7 141,00					
Sécurisation porte entrée CCDS	1 182,70					
<b>EQUIPEMENT</b>	<b>6 178,54</b>					
Matériel informatique pour les agents France Service	833,34		AUTOFINAN- CEMENT	20%		14 905,88
Acquisition de mobilier pour les agents	3 423,20					
Equipement matériel de visio-conférence	900					
Equipement nouvelles salles de réunion vidéo-projection	1 022					
<b>TOTAL</b>	<b>74 529,38</b>		<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>		<b>74 529,38</b>

Le président est autorisé à signer tout document relatif à cette affaire.

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 0

## 2.2 PROJET DE PRODUCTION DE CHALEUR PAR GEOTHERMIE AU GROUPE SCOLAIRE DE ROUVROIS SUR OTHAIN

AFFAIRE N° 2021-02-24-02

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence scolaire,

Vu la délibération n° 2020-08-27-17 du 27 août 2020, validant la nécessité d'effectuer des forages et essai du dispositif de géothermie pour la production de chaleur du groupe scolaire de Rouvrois sur Othain,

Considérant la nécessité de réaliser des travaux d'optimisation énergétique au groupe scolaire de Rouvrois sur Othain,

Considérant l'éligibilité du projet à la DETR,

Considérant l'étude financière réalisée,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, valide le plan de financement des travaux de rénovation thermique du groupe scolaire de Rouvrois sur Othain, comme indiqué ci-après :

DEPENSES	MONTANT € HT	RECETTE	%	€
Forages et essai pour la pose des sondes du futur dispositif de production de chaleur via géothermie du groupe scolaire	77 248€	DETR	30%	36 083,00
		REGION (CLIMAXION)	44,2%	53 181,78
		AUTOFINANCEMENT	25,8%	33 014,16
Modification système production chaleur par PAC géothermie (compris adaptation électrique et pilotage installation)	43 030,94€			
<b>TOTAL</b>	<b>120 278,94€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>120 278,94€</b>

Le président est autorisé à signer tout document relatif à cette affaire.

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 0



## 2.3 PROJET MILLE ET UNE GARES A DOMMARY BARONCOURT

AFFAIRE N° 2021-02-24-03

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt et notamment la compétence action sociale et de proximité,

Vu la délibération n° 2020-08-27-11 du 27 août 2020, validant la reconversion de la gare SNCF de Dommary Baroncourt en tiers-lieu,

Considérant l'éligibilité du projet à la DETR,

Considérant l'étude financière réalisée,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, valide le plan de financement des travaux de reconversion de la gare SNCF de Dommary Baroncourt en tiers-lieu, comme indiqué ci-après :

DEPENSES	MONTANT € HT	RECETTE	%	€
Travaux	115 645,00	DETR	60 %	78 387,00
Plâtrerie	24 986,50			
Menuiserie extérieure	26 000,00			
Menuiserie intérieure	17 013,00	CLIMAXION (en cours)	6,9%	9 000,00
Electricité	22 386,00			
Plomberie Chauffage	11 100,00			
Sols	10 159,50			
Peinture	4 000,00			
Frais annexes				
Horaires maîtrise d'œuvre	10 000,00			
Coordonnateur SPS	5 000,00	AUTOFINANCEMENT	33,1%	43 258,00
<b>TOTAL</b>	<b>130 645,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>130 645,00</b>

Le président est autorisé à signer tout document relatif à cette affaire.

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le Président indique aux membres du conseil qu'il est nécessaire de définir un ordre de priorité des dossiers présentés à la DETR car tous ne seront peut-être pas retenus, cela dépendra du nombre de dossiers présentés sur tout le Département et de l'enveloppe disponible. Il apparaît que celui-ci serait très important.

Le classement des dossiers de la CCDS est celui de l'ordre de présentation.

### **3. DEPOT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION A LA FUCLEM POUR L'ACHAT D'UN VEHICULE ELECTRIQUE**

**AFFAIRE N° 2021-02-24-04**

La collectivité envisage l'achat d'un véhicule de service RENAULT ZOE électrique pour un montant de 18 652,12 euros HT.

Cet achat est prévu au budget général.

Le président informe les membres du bureau qu'outre l'achat, l'opération prévoit la location des batteries du véhicule selon le kilométrage prévisionnel annuel.

Le président précise également que cette opération est éligible au FCTVA.

De plus, La FUCLEM propose une enveloppe de 5000 € par véhicule pour un adhérent.

Considérant le besoin d'un véhicule de service pour réduire les frais de déplacement des agents,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, autorise l'achat d'un véhicule électrique pour un montant de 18 652,12 euros HT.

Autorise le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de la FUCLEM,

Autorise le Président à signer tous documents nécessaires.

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 0

### **4. ADAPTATION DU RIFSEEP**

**AFFAIRE N° 2021-02-24-05**

Plusieurs modifications de l'organisation nécessitent un réajustement du tableau des groupes de fonction : arrivée d'un nouvel agent sur un poste vacant, mais qui n'a pas été intégré dans le RIFSEEP initial, ajouts de nouvelles fonctions et changement de dénomination.

Les changements dans le tableau des groupes de fonction apparaissent en rouge et en vert :

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment l'article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment les articles 87, 88 et 136,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984,

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction Publique de l'État,

Vu le décret n° 2015-661 du 10 juin 2015 modifiant le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 précité,

Vu le décret n° 2020-182 du 27 février 2020, publié au journal officiel le 29 février 2020,

Vu l'arrêté ministériel du 20 mai 2014 pour les corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État,

Vu l'arrêté ministériel du 19 mars 2015 pour les corps de secrétaires administratifs des administrations de l'État,

Vu l'arrêté ministériel du 19 mars 2015 pour certains corps d'inspection des administrations de l'État,

Vu l'arrêté ministériel du 28 avril 2015 pour les corps d'adjoints techniques des administrations de l'État,

Vu l'arrêté ministériel du 3 juin 2015 pour le corps interministériel des attachés d'administration,

Vu l'arrêté du 27 août 2015 pris pour l'application de l'article 5 du décret n° 2014-513 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État (primes et indemnités cumulables avec le RIFSEEP),

Vu la délibération de la communauté de communes de Damvillers Spincourt n° 2017-12-20-10 du 20 décembre 2017,

Vu la délibération de la communauté de communes de Damvillers Spincourt n° 2018-12-05-18 du 5 décembre 2018,

Vu la délibération de la communauté de communes de Damvillers Spincourt n° 2019-09-25-08 du 25 septembre 2019,

Vu la délibération de la communauté de communes de Damvillers Spincourt n° 2020-08-27-07 du 27 août 2020,

Considérant l'avis du Comité Technique, réuni le 27 janvier 2021,

Considérant qu'il y a lieu d'appliquer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP),

Le conseil communautaire après en avoir délibéré décide

- ↳ L'extension du RIFSEEP aux postes ci-après référencés à partir du 1<sup>er</sup> mars 2021,
- ↳ La modulation du régime indemnitaire pour chaque agent, par un arrêté d'attribution individuelle.

Catégorie	Groupes de fonction	Poste
A	A1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DGS</li> </ul>
	A2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directrice des crèches</li> </ul>
	A3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chargé de développement territorial</li> <li>• Secrétaire de mairie</li> <li>• Responsable pôle patrimoine</li> </ul>
B	B1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsable pôle ressource</li> </ul>
C	C1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chef cuisine centrale</li> <li>• Responsable des services techniques</li> <li>• Responsable périscolaire</li> <li>• Responsable scolaire</li> <li>• Gestionnaire paie/carrière</li> <li>• Agent développement personnel</li> <li>• Gestionnaire service déchets</li> <li>• Auxiliaire de puériculture – adjointe de direction</li> <li>• Gestionnaire Tourisme</li> <li>• Secrétaire de direction</li> <li>• Responsable administratif restauration scolaire</li> </ul>
	C2-1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsable RAM</li> <li>• Agent chargé du mandatement</li> <li>• Agent chargé des titres de recette</li> <li>• Agent d'accueil/chargé de communication</li> <li>• ATSEM</li> <li>• Auxiliaire de puériculture</li> <li>• Responsable administratif restaurations scolaires</li> <li>• Référents cantine</li> </ul>
	C2-2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agents gestionnaires d'API</li> <li>• animateurs crèche</li> <li>• animateurs périscolaires</li> <li>• Accompagnateurs de bus</li> <li>• Agents restauration scolaire</li> <li>• Agents d'entretien</li> <li>• Agents techniques polyvalents</li> </ul>

Le Président est autorisé à signer tout document nécessaire.

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 0

## 5. PRESENTATION DU DIAGNOSTIC CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS)

La CCDS et la commune Bouligny se sont engagés dans une démarche commune dans le cadre de la réalisation d'un Contrat Local de Santé.

« Le contrat local de santé (CLS) est un outil porté conjointement par l'agence régionale de santé et une collectivité territoriale pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Il est

l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations. »

Le Président laisse la parole à Madame ANTOINE, vice-présidente en charge du développement territorial auquel est rattaché le CLS.

Afin de lancer ce contrat, il convient d'établir un Diagnostic Local de Santé, cette présentation sera faite en 2 parties, la première, présentée ce jour, concerne :

- ↳ La présentation de la population, naissances, décès, la répartition par tranches d'âges
- ↳ La répartition par type d'activités (actifs/inactifs), emplois, revenus médians,
- ↳ Le niveau d'équipement du territoire (éducatifs, personnes âgées, commerces ...)
- ↳ La jeunesse : part de la population, scolarisation ...
- ↳ Les personnes âgées : APA, AAH, EHPAD, ALD ...
- ↳ Les temps d'accès à l'offre de soins
- ↳ Etat de santé des habitants

La deuxième partie portera sur l'offre de santé sur le périmètre du CLS et sera présentée lors du prochain conseil communautaire.

Le diagnostic initial fait apparaître certaines disparités entre le territoire de la CCDS et celui de la Commune de Boulogny notamment le caractère rural de la CCDS face à une commune nettement plus densément peuplée à Boulogny. D'autre part la commune de Boulogny reste marquée par le déclin de l'ex-bassin minier avec un vieillissement de sa population, une chute démographique constante et encore effective ainsi qu'une plus grande précarité d'une partie de sa population. La CCDS a pu retrouver un certain dynamisme notamment avec les communes de sa frange Est bénéficiant de l'attractivité transfrontalière. Toutefois, la comparaison avec les territoires du Grand Est laisse apparaître de nombreuses difficultés et carences communes à la CCDS et à Boulogny, montrant l'intérêt d'une démarche partenariale sur cette thématique.

Le prochain travail consistera en la définition d'un programme d'actions visant à améliorer la situation actuelle. Ce programme sera constitué de fiches actions définies en concertation entre les collectivités et les partenaires du CLS en premier lieu desquels l'ARS et les professionnels de santé du territoire.

Dès lors qu'il sera validé il y aura contractualisation du CLS entre les collectivités et l'ARS pour une durée de 5 ans.

## **6.ATTRIBUTION DU MARCHE DE FOURNITURE DE DEFIBRILLATEURS AUTOMATISES EXTERNES**

**AFFAIRE N° 2021-02-24-06**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.123-5, L. 123-6, R. 123-19,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 5212-25 et R.6311-15,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt,  
Vu le code de la commande publique institué par l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018, portant partie législative du code de la commande publique, et plus particulièrement son article L. 2113-6,

Considérant le groupement de commandes réalisé entre la CCDS et ses communes membres intéressées pour l'achat de défibrillateurs automatisés externes et les prestations liées,

Considérant que la convention désigne la CCDS comme coordonnateur mandataire dont la mission consiste au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement à organiser, dans le respect des règles de la commande publique, la procédure de passation du ou des marchés aboutissant au choix d'un ou plusieurs prestataires communs à l'ensemble des participants au groupement,

Considérant la consultation réalisée,

Considérant le rapport d'analyse des offres établi par les services de la CODECOM,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'attribuer le marché de fourniture de défibrillateurs automatisés à l'entreprise PRO DEFIB CARE pour les montants unitaires suivants :

PRESTATIONS	PU HT
DAIGNOSTIC EQUIPEMENT ACTUEL	0
FOURNITURE DAE SEMI AUTO	950
FOURNITURE DAE AUTO	950
FORMATION GROUPE	0*
CONTRAT MAINTENANCE ANNUEL	60

Le Président est autorisé à signer le contrat ainsi que tout document relatif à ce dossier.

La CCDS enverra copie du marché aux membres du groupement et chacun sera chargé de son exécution.

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 0

## **7. CANDIDATURE A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERETS « ACCELERATEUR DE TRANSITIONS »**

**AFFAIRE N° 2021-02-24-07**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi LTEPCV du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu la loi EGAlim du 30 octobre 2018 relative à l'agriculture et à une alimentation saine, durable et accessible à tous ;

Vu la loi Energie-Climat du 8 novembre 2019 relative aux objectifs ambitieux pour la politique climatique et énergétique ;

Vu la loi LOM du 24 décembre 2019 sur l'orientation des mobilités ;

Vu la loi Anti-Gaspillage du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ;

Vu le projet de loi climat et résilience relatif à l'accélération de la transition de notre modèle de développement vers une société neutre en carbone, plus résiliente, plus juste et plus solidaire.

**Considérant :**

- Que la Communauté de Communes est fortement impliquée dans la mise en œuvre de politiques tournées vers le développement durable et qu'elle respecte la réglementation concernant le PLPDMA.
- Que la Communauté de Communes souhaite engager une démarche de transition énergétique, écologique, solidaire et numérique au travers plusieurs axes stratégiques tel que :
  - Produire des énergies renouvelables locales ;
  - Réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments et l'espace public et promouvoir l'urbanisme durable ;
  - Préserver la biodiversité, protéger les paysages et économiser les ressources naturelles ;
  - Développer l'économie circulaire, les circuits-courts et la gestion durable des déchets ;
  - Développer l'éducation à l'environnement, l'écocitoyenneté et la mobilisation locale.
- Que l'ADEME accompagne, en combinant expertises et financements, la Communauté de Communes dans le cadre de la démarche « Accélérateur de Transitions » avec un pré-diagnostic, la définition du projet et la candidature du territoire dans cet appel à projet.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :**

- De solliciter l'ADEME, la Région Grand Est et l'Etat dans le cadre de la candidature à l'appel à projet « Accélérateur de Transitions ».
- D'autoriser le président de la Communauté de Communes et/ou un vice-président à signer tout document relatif à l'appel à projet « Accélérateur de Transitions ».

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 0

## **8. QUESTIONS DIVERSES**

**SANS OBJET**


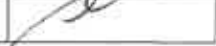
La séance est levée à 22 H 25 heures.




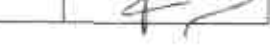
**Ordre du jour :**


1. Débat d'orientation budgétaire.
2. Dépôt de dossiers DETR.
3. Dépôt d'un dossier de demande de subvention à la FUCLEM pour l'achat d'un véhicule électrique.
4. Adaptation du RIFSEEP.
5. Présentation du diagnostic Contrat Local de Santé.
6. Attribution du marché de fourniture de défibrillateurs automatisés externes.
7. Candidature à l'appel à manifestation d'intérêts « accélérateur de transitions ».
8. Questions diverses.

CONSEILLERS TITULAIRES			
ANTOINE Jocelyne		GOBERT Dominique	
ARTISSON Sabine		GONZALEZ Bénédicte	
BALLIEU Gilberte		HAUPTMANN Gérard	
BERGER Carole		HENRY Jean-Paul	
BERGUET Martine	Exc	IORI Anita	
BERTIN Célia		JACQUE Philippe	
BIRCKEL Nicolas		JEANJEAN Yannick	
BIVER Evelyne	Exc	JENNESSON Jean Claude	
BOURTEMBOURG Luc		JOZAN Michel	
BRELLE François	Exc	LAMBERT Jean	Exc
CAPUT Christophe		LAMBINET Annie	
CARLU Jean-Baptiste		LE FRANCOIS Bertrand	
CLAUDE Laurence		LIGONNET Michel	
COLLIGNON Michel		MACEL Noël	
DAUTEL Hervé		MARBEHANT Alexandre	
DELOUCHE Amélie		MAZET Thierry	
DUCHET Benoît		MICHELS Julien	
DUCHET James		MISSLER Jean-Marie	
FAUQUENOT Evelyne		NIVELET Matthieu	
FRANCOIS Marie Odile		PERGENT Christian	
FRANTZ Christiane		PERIGNON Alain	
FURINA Ernest		PIERRE Denis	
GEORGES Denis		PIRAN Serge	
GLORY Cyrille		POSTAL Anne	



PROT Patrice	
RICHARD Philippe	
SANSON Nicolas	
SELLIER Hubert	

SIMON Alain	
THIEBAUT Christian	
TRINOLI Massimo	
ZANON Jean Luc	

CONSEILLERS SUPPLEANTS	
AUBRY Jean Marc	
BABIN Bernard	
BADEROT Thierry	
BARTHE Claude	
BERTRAND Rachel	
BLONDIN Jean Marie	
BONNE Sylvie	
CAVALLONE François	
COLLIN Sophie	
DE BIASI Gabriel	
DELCOURT Christel	
DEVILLE Eric	
ETIENNE Olivia	
FRANCOIS Anne Sophie	
GILLARDIN Olivier	
HANCE Bruno	
HENRY Marjorie	
HOAREAU Luc	
HUMBERT Noël	
KUTSCHRUITER Laurent	
LAMBERT Fannie	
LAROSE Jean Luc	
LAURANT Marie Claire	
LAVEAUX Bernard	
LE NENAN Laurent	
LELORRAIN Bernard	
LEPLOMB Thierry	
NADAL Jacques	
PIZEL Laurent	
RICHIER René	
ROSSILLION Nadège	
VIARRE Patrick	

